



RAPPORT

Violence Contre les Peuples Autochtones au Brésil

Données 2021

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Les invasions de territoires autochtones ont connu une nouvelle augmentation en 2021, dans un contexte de violence et d'offensive contre les droits

Le rapport annuel du Cimi dépeint une aggravation de la violence à l'encontre des peuples autochtones au Brésil, avec des atteintes aux droits et le démantèlement des organismes de surveillance et d'assistance.

L'année 2021 a été marquée par un approfondissement et une intensification dramatique de la violence et des violations à l'encontre des peuples autochtones au Brésil. L'augmentation des invasions et des attaques contre les communautés et les dirigeants autochtones et l'intensification des conflits reflètent l'environnement institutionnel de l'offensive contre les droits constitutionnels des peuples autochtones dans les territoires. C'est ce que souligne le rapport Violence contre les Peuples Autochtones du Brésil – données de 2021, une publication annuelle du Conseil indigéniste missionnaire (Cimi).

Au cours de sa troisième année, le gouvernement de Jair Bolsonaro a maintenu sa politique consistant à paralyser la démarcation des terres indigènes et à cesser la protection des terres déjà démarquées. Si, du point de vue de la politique indigéniste officielle, cette posture représente une continuité par rapport aux deux années précédentes, du point de vue des peuples, elle représente l'aggravation d'un scénario déjà violent et ahurissant.

La conséquence de cette continuité politique a été une augmentation, pour la sixième année consécutive, des cas « d'invasions de propriété, d'exploitation illégale de ressources et de dommages à la propriété ». En 2021, le Cimi a enregistré 305 cas de ce type, qui ont touché au moins 226 terres indigènes (TI) dans 22 États du pays.

L'année précédente, 263 cas avaient été identifiés touchant 201 TI dans 19 États. La quantité de cas en 2021 est presque trois fois supérieure à celle enregistrée en 2018, où 109 cas de ce type ont été recensés.

Outre l'augmentation quantitative des cas et des territoires affectés par l'action illégale des orpailleurs, des bûcherons, des chasseurs, des pêcheurs et des accapareurs de terres, entre autres, les envahisseurs ont intensifié leur présence et la truculence de leurs actions dans les territoires autochtones. Cette situation est devenue explicite dans des cas tels que ceux vécus par le peuple Munduruku à Pará et les Yanomami à Roraima et Amazonas.

Dans les terres indigènes (TI) Yanomami, où la présence de plus de 20 000 orpailleurs est estimée, les envahisseurs ont commencé à mener des attaques armées systématiques contre les communautés autochtones, répandant un climat de terreur et causant la mort, y compris d'enfants.

Ces attaques criminelles, menées à l'aide d'armes lourdes, ont été dénoncées à plusieurs reprises par les autochtones - et ignorées par le gouvernement fédéral qui a continué à encourager l'exploitation minière dans ces territoires. Les exploitations minières ont également été des vecteurs des maladies telles que le Covid-19 et la malaria pour les Yanomami.

Dans l'État du Pará, des orpailleurs qui opèrent illégalement dans le territoire autochtone de Munduruku ont attaqué le siège d'une association de femmes autochtones, ont tenté d'empêcher le déplacement de dirigeants autochtones pour des manifestations à Brasilia, ont proféré des menaces de mort et ont même

incendié la maison d'un dirigeant en représailles de sa prise de position contre l'exploitation minière dans le territoire. Pendant que ces actions se déroulaient, la TI Munduruku continuait d'être dévasté, les rivières et les ruisseaux étant détruits par les machines lourdes utilisées pour l'extraction illégale de l'or.

Le rapport a enregistré une augmentation de 15 des 19 catégories de violence systématisées par la publication par rapport à l'année précédente et un nombre considérable de vies autochtones interrompues. Il y a eu 176 meurtres d'autochtones, soit seulement six de moins qu'en 2020, qui a enregistré le plus grand nombre d'homicides depuis 2014, date à laquelle le Cimi a commencé à recenser ces données à partir de sources publiques. Le nombre de suicides d'autochtones en 2021, 148, est le plus élevé jamais enregistré au cours de cette même période.

Le contexte général des attaques contre les territoires, les dirigeants et les communautés autochtones est lié à une série de mesures du pouvoir exécutif qui ont favorisé l'exploitation et l'appropriation privée des terres autochtones. Cette violente conjoncture est aussi en lien avec les actions du gouvernement fédéral et de sa base alliée pour approuver des lois visant à démanteler la protection des peuples autochtones et de leurs territoires, assurée pourtant par la constitution fédérale.

C'est le cas de mesures telles que l'instruction normative 09, publiée par la FUNAI en 2020, qui a autorisé la certification de propriétés privées sur des terres autochtones non homologuées, et l'instruction normative conjointe de la FUNAI et de l'IBAMA qui, en 2021, a permis l'exploitation économique des terres autochtones par des associations et des organisations de « composition mixte » entre autochtones et non-autochtones.

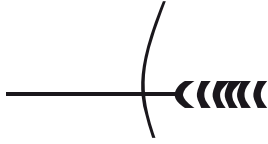
Il s'agit également de propositions telles que le projet de loi (PL) 490/2007, qui rend les nouvelles démarcations non viables et ouvre les terres déjà délimitées à l'exploration prédatrice, et le projet de loi 191/2020, rédigé par le gouvernement fédéral lui-même, qui vise à libérer l'exploitation minière sur les terres indigènes.

Cette série d'actions a donné aux envahisseurs la confiance nécessaire pour poursuivre leurs actions illégales sur les terres autochtones. Les exploitations minières ont développé de vastes infrastructures, les envahisseurs ont intensifié le déboisement des zones forestières pour ouvrir des pâturages et planter des monocultures, et les chasseurs, les pêcheurs et les bûcherons ont intensifié leurs incursions dans les territoires.

La tentative d'approbation de ces projets, le contexte de l'offensive contre leurs droits et la détérioration de la situation dans les territoires ont motivé de fortes mobilisations des peuples autochtones dans tout le pays, avec deux grands rassemblements nationaux à Brasilia.

Violence contre les biens

Le premier chapitre du rapport rassemble les « violences contre le patrimoine » des peuples autochtones, divisées en trois catégories. Dans cette section, les données suivantes ont été enregistrées : omissions et retards dans la régularisation des terres (871 cas) ; conflits liés aux droits territoriaux (118 cas) ; et invasions de propriété, exploitation illégale des ressources naturelles et divers dommages aux biens (305 cas). Au total, 1



294 cas de violence contre le patrimoine des peuples autochtones ont été recensés en 2021.

Malgré diverses actions du Ministère Public Fédéral (MPF), c'est la troisième année où le Président de la République a tenu sa promesse de ne pas délimiter de terres indigènes. Une mise à jour de la base de données du Cimi sur les terres autochtones et les revendications territoriales a permis de constater que, sur les 1 393 terres autochtones du Brésil, 871 (62 %) sont toujours en attente de régularisation. Parmi celles-ci, 598 sont des zones revendiquées par des peuples autochtones qui n'ont fait l'objet d'aucune démarche de la part de l'État pour lancer le processus administratif d'identification et de démarcation.

Dans cette catégorie, il convient également de noter l'incendie de maisons de prière, espaces centraux de la spiritualité de diverses communautés autochtones. Quatre cas ont été enregistrés dans le Mato Grosso do Sul, impliquant les peuples Guarani et Kaiowá, et un dans le Rio Grande do Sul, avec le peuple Guarani Mbya.

Parmi les cas de conflits relatifs aux droits territoriaux, on peut également citer les différents enregistrements de cadastres environnementaux ruraux (CAR) qui se chevauchent et les certifications de propriétés privées sur des terres indigènes. Dans certains cas, comme dans les terres indigènes Uru-Eu-Wau-Wau, à Rondônia, et Barra Velha, à Bahia, on a tenté de vendre des « lots » de terres sur les réseaux sociaux.

Violence contre la personne

En ce qui concerne les cas de « violence contre la personne », qui sont systématisés dans le deuxième chapitre du rapport, les données suivantes ont été enregistrées : abus de pouvoir (33) ; menaces de mort (19) ; menaces diverses (39) ; meurtres (176) ; homicides coupables (20) ; lésions corporelles intentionnelles (21) ; racisme et discrimination ethnoculturelle (21) ; tentative de meurtre (12) ; et violence sexuelle (14).

Les registres totalisent 355 cas de violence contre les autochtones en 2021, le nombre le plus élevé enregistré depuis 2013, date à laquelle la méthode de comptage des cas a été modifiée. En 2020, 304 cas de ce type avaient été recensés.

Les États qui ont enregistré le plus grand nombre de meurtres d'autochtones en 2021, selon les données du Système d'information sur la mortalité (SIM) et des secrétariats à la santé des États, sont Amazonas (38), Mato Grosso do Sul (35) et Roraima (32). Ces trois États ont également enregistré le plus grand nombre de meurtres en 2020 et en 2019.

Parmi les cas qui se distinguent dans ce contexte figurent deux meurtres d'autochtones du peuple Tembé dans la TI Alto Rio Guamá, dans le Pará. Isac Tembé, un enseignant de 24 ans, a été tué par des policiers militaires alors qu'il chassait avec d'autres jeunes de son peuple dans une zone proche du territoire ; quelques semaines plus tard, Benedito Cordeiro de Carvalho, connu sous le nom de Didi Tembé, a également été assassiné dans des circonstances qui n'ont pas encore été éclaircies.

Le rapport fait également état de cas d'assassinats de jeunes et d'enfants autochtones perpétrés avec une cruauté et une brutalité extrêmes. En 2021, les meurtres de Raíssa Cabreira Guarani Kaiowá, âgée de seulement 11 ans, et de Daiane Griá Sales, du peuple Kaingang, âgée de 14 ans, ont suscité une vive émotion. Toutes deux ont été violées et tuées.



Violence par omission de la puissance publique

Les cas de « violence par omission de la puissance publique », enregistrés dans le troisième chapitre du rapport, ont également connu une augmentation globale et dans presque toutes les catégories par rapport à 2020, à l'exception des cas de « négligence générale » et de « mortalité infantile ».

Sur la base de la loi d'accès à l'information (LAI), le Cimi a obtenu du Secrétariat spécial pour la santé indigène (Sesai) des informations partielles sur les décès d'enfants autochtones âgés de 0 à 5 ans. Les données, qui ont été recueillies par le secrétariat en janvier 2022 et sont probablement déjà obsolètes, 744 décès d'enfants autochtones âgés de 0 à 5 ans ont été enregistrés en 2021.

Les États ayant enregistré le plus grand nombre de décès dans cette tranche d'âge sont Amazonas (178), Roraima (149) et Mato Grosso (106). Malgré le décalage probable des données pour 2021, la quantité de décès d'enfants n'a été plus élevée, au cours de la dernière décennie, que dans les années 2014 (785), 2019 (825) et 2020 (776).

Les données du SIM et des secrétariats d'État à la santé ont enregistré l'occurrence de 148 suicides autochtones en 2021. Les États qui ont enregistré le plus de cas sont Amazonas (51), Mato Grosso do Sul (35) et Roraima (13).

Toujours dans ce chapitre, les données suivantes ont été enregistrées : non-assistance générale (34 cas) ; non-assistance dans le domaine de l'enseignement scolaire indigène (28) ; non-assistance dans le domaine de la santé (107) ; diffusion de boissons alcoolisées et d'autres drogues (13) ; et décès dus à la non-assistance à la santé (39), soit un total de 221 cas ; en 2020, les cas recensés dans ces catégories avaient totalisé 177 occurrences.

Une grande partie des cas d'omission et de non-assistance sont liés au contexte de la pandémie, notamment en ce qui concerne le manque de soins et d'équipes de santé et le manque d'accès à l'eau et aux installations sanitaires de base. Cette situation a été aggravée par les actions de désinformation sur les vaccins contre le Covid-19, qui ont eu lieu dans plusieurs régions.

De nombreuses personnes, en particulier dans les contextes urbains, ont signalé des cas de refus d'accès au vaccin, malgré la détermination du Tribunal suprême fédéral (STF) selon laquelle toutes les populations autochtones doivent être incluses dans le groupe de vaccination prioritaire, indépendamment de leur lieu de résidence.

Décès par Covid-19

Malgré le début de la vaccination, les données du SIM analysées par le Cimi ont enregistré 847 décès autochtones dus à une infection par coronavirus en 2021. Ce nombre est plus double de celui enregistré par Sesai, qui indique 315 décès de ce type au cours de la même période.

Le SIM unifie les données sur les décès au Brésil, tandis que le Sesai ne couvre que la population autochtone desservie par le sous-système de soins de santé indigène, estimée à environ 755 000 personnes.

Les données plus complètes donnent une indication de la possible sous-déclaration des cas et du grand nombre d'autochtones qui ont affronté la pandémie et sont morts sans aide et de manière invisible dans les villes, les campements et les territoires repris.

Les peuples isolés

La situation des peuples autochtones en situation d'isolement volontaire a également atteint une profonde gravité, avec la pratique adoptée par le gouvernement Bolsonaro consistant à renouveler les ordonnances qui restreignent l'accès aux zones où sont présents ces peuples pour des périodes de six mois seulement - ou à ne pas les renouveler du tout, comme dans le cas de la TI Jacareúba-Katawixi, qui est sans aucune protection depuis décembre 2021.

Les invasions ont touché au moins 28 TI où il y a la présence de peuples autochtones isolés, mettant en danger l'existence même de ces groupes. Ces zones concentrent 53 des 117 registres de peuples isolés tenus par l'équipe d'appui aux peuples autochtones libres du Cimi, qui analyse ce scénario dans le quatrième chapitre du rapport.

Articles et mémoire

Le rapport présente également des articles spéciaux qui analysent la situation des autochtones incarcérés au Brésil, la relation entre le racisme et la violence contre les peuples autochtones, et la politique indigéniste du gouvernement Bolsonaro vis-à-vis l'exécution du budget fédéral. Le dernier chapitre du rapport, consacré au thème « Mémoire et justice », propose une réflexion sur les mécanismes de réparation et de non-répétition des violations commises à l'encontre des peuples autochtones.

Le rapport Violence contre les peuples autochtones au Brésil est une publication annuelle du Conseil indigéniste missionnaire (Cimi), une organisation liée à la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB). Fondé en 1972, le Cimi est actif depuis cinquante ans pour la défense de la cause autochtone.

La publication complète avec les données de 2021, en portugais, est disponible sur le site du Cimi:

cimi.org.br



PHOTO DE COUVERTURE:
Giulianne Martins/ComTxae

PHOTOS:
1 et 2: Marina Oliveira/Cimi
3: Tuane Fernandes/Greenpeace
4: Verônica Holanda/Cimi
5: Andressa Zumpano/Articulação das Pastorais do Campo

Texte traduit du portugais par l'Observatoire de la Démocratie Brésilienne (<https://observatoiredemocratiebrasil.org/>).